

semble pas s'appliquer aux personnes qui occupent un emploi temporaire au Parlement depuis plusieurs années. Le Gouvernement est-il d'avis que le décret s'applique à cette classe d'employés, par exemple, aux fonctionnaires employés à titre temporaire à la Chambre?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je n'ai pas en mains, à l'heure actuelle, cet ordre en conseil, mais j'étudierai la question et je rendrai plus tard une réponse à mon honorable ami.

RAPPORT DES JOURNAUX DU DISCOURS DE L'HONORABLE REPRÉSENTANT DE TÉMISCOUATA LE 11 SEPTEMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Une dépêche de la Presse canadienne rapportant le discours prononcé hier par l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) contient la phrase suivante:

Le Canada devrait aider par tous les moyens possibles, la collaboration la plus efficace consisterait dans l'approvisionnement d'armes et de matériel.

Cette phrase de la résolution adoptée par le conseil municipal de Saint-Hubert est conçue ainsi qu'il suit:

Le Canada doit d'abord s'occuper de la défense de son territoire, et ce le plus efficacement possible.

AUGMENTATION DU PRIX DU BLÉ ET PRÉTENDUS BÉNÉFICES AUX SPÉCULATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. D. EULER (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une mise au point au sujet d'une déclaration formulée samedi, et de nouveau, hier, par l'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell). Le 9 septembre il a déclaré ce qui suit, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 59:

La farine a augmenté de prix sans motif suffisant, parce que le report de blé canadien avait été entièrement écoulé parmi les meuniers, les exportateurs ou les spéculateurs, au moins un mois avant la crise actuelle et à très bas prix. Les 100 millions de boisseaux, en chiffres ronds, de notre report de blé étaient encore en majeure partie au Canada. Ni l'Etat, ni les cultivateurs ne retireront aucun bénéfice de ce blé. Seuls ceux qui se trouvent aujourd'hui entre nous et ceux qui en ont besoin tireront grand profit de ce blé.

Puis, il a affirmé hier, ainsi qu'en fait foi le hansard, à la page 115:

Je signalais à la Chambre, samedi dernier, que l'on avait annoncé, il n'y a guère plus d'un mois, un report de près de cent millions de boisseaux de blé. La majeure partie de ce blé avait été achetée à très bas prix de la Commission du blé. Les journaux nous apprenaient quelques [M. Coldwell.]

jours plus tard que la Commission du blé avait disposé de ses stocks et que cette énorme quantité de blé échappait à son contrôle.

Depuis ce temps, le blé a subi une hausse brusque,—je n'ai pas vérifié la cote d'aujourd'hui,—et il commande maintenant 30c. de plus par boisseau qu'il n'en commandait il y a quelques semaines. Cela veut dire que pendant toute cette période de tension, qui a été une période d'angoisse pour la plupart d'entre nous, certains individus, en notre pays et ailleurs, ont réalisé ou peuvent réaliser de la vente de ce blé un bénéfice d'environ 30 millions de dollars.

J'ai communiqué, à ce sujet, avec le président de la commission du blé, lequel m'a assuré que la situation véritable était la suivante. La majeure partie du report de 1938 est encore entre les mains de la Commission et l'Etat bénéficiera de la hausse du prix pour ce qui est de la récolte de cette année-là. De fait, une bonne partie de la récolte a été vendue au-dessous du prix actuel; les producteurs de la récolte de blé de 1939 bénéficieront de la hausse du prix et aucuns spéculateurs n'ont eu l'occasion d'encaisser un bénéfice de quelque 30 millions de dollars.

Tandis que j'ai la parole, je ferais peut-être bien de rectifier une idée qui s'est implantée, semble-t-il, dans l'esprit des producteurs de l'Ouest, et dire que les bénéfices que l'on pourra réaliser par la vente de la récolte de 1939 à des prix élevés ne seront pas utilisés afin de diminuer les pertes occasionnées à l'Etat par l'écoulement de la récolte de 1938, mais qu'ils seront versés aux producteurs de la récolte de 1939.

M. COLDWELL: Il me fait plaisir d'entendre le ministre faire cette rectification.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je crois que cela serait de nature à accélérer quelque peu les délibérations si nous passions à l'étude de l'ordre du jour n° 3 avant que le ministre du Revenu national (M. Ilsley), au nom du ministre des Finances (M. Ralston), dépose le budget, vu que le ministre du Travail (M. Rogers) doit faire, touchant la loi d'enquête sur les coalitions, une déclaration qui sera bien accueillie, je crois, de tous les groupes parlementaires.

LOI D'ENQUÊTE SUR LES COALITIONS

PROCÉDURE PLUS RIGOREUSE TOUCHANT LES ENQUÊTES ET LES POURSUITES

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 11 septembre, sur la motion de l'honorable M. Rogers tendant à la 2e lecture du bill n° 3 modifiant la loi d'enquête sur les coalitions.

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai pro-